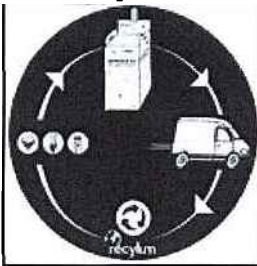




Auteur : Sébastien CURTY -

Service Lumibox : **Récylum** n'oublie pas les entreprises



> 63% des français savent que les lampes se recyclent et se disent prêts à faire un geste d'apport volontaire de leurs lampes usagées, pourvu que cela soit simple ! Dans ce contexte et pour leur offrir une solution simple et de proximité, Récylum a dernièrement enrichi sa gamme de conteneurs en développant la Lumibox, la boîte à lampes...

◆ Fruit d'une étroite collaboration avec les enseignes de la grande distribution, la Lumibox a été spécifiquement conçue pour répondre au problème de place des petites surfaces de vente. Pratique par son petit format, reconnaissable à sa couleur vert foncé, elle s'implante facilement et se voit dans les supermarchés et les magasins spécialisés.

↳ Ce nouveau dispositif de collecte s'installe dans les supermarchés qui ont choisi d'aller plus loin que la reprise "1 pour 1" en proposant à leurs clients un service gratuit de collecte de leurs lampes usagées. Aujourd'hui, la Lumibox est présente dans plus de 3 200 surfaces de vente réparties sur toute la France et les DOM ; à terme, 20 000 points de vente seront concernés. Installée bien en vue et facile à repérer, elle permet ainsi à chacun de déposer ses lampes usagées en toute sécurité, au plus près de chez soi, de manière à ce que cela devienne un geste naturel.

► Les premières enseignes à s'impliquer sont Bazarland, Boulanger, Carrefour Market, Coop Atlantique, ED-DIA, Fly, Foirfouille, Gedimat, Jardiland Vive le jardin, Match, Simply Market, Terre du Sud, ou encore Weldom.

↳ Si les distributeurs sont les points de collecte les plus connus des consommateurs, il en est un autre auquel ils ne pensent pas systématiquement : l'entreprise. Aujourd'hui, on estime à 35% la part du gisement de lampes usagées provenant des PME, PMI et professions libérales. Détenant souvent de faibles quantités de lampes, ces entreprises disposent désormais d'une solution adaptée pour se débarrasser de leurs lampes usagées : le service Lumibox. De cette façon, elles peuvent bénéficier d'un service de collecte pour leurs propres lampes, celles de leur collaborateurs ou encore celles de leurs clients. 2 solutions sont proposées pour bénéficier de ce service : en passant par un fournisseur de consommables (voir la liste) ; en passant par un collecteur de déchets (voir la liste).

► Cet article est à lire en complément de notre précédente dépêche : Avec sa Lumibox, Récylum booste le recyclage des lampes.